

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **16 octobre 2024**

Objet : Convention d'aide financière entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Ville de Malakoff pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux d'aménagement du square Gisèle Halimi

Nombre de membres composant le conseil :	39	N° DEL2024_110
En exercice:	39	Arrivée en Préfecture le :
Présents:	29	Publiée le :
Représentés (ayant donné mandat):	9	Exécutoire le :
Absent excusé (sans mandat):	1	

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre à 19 heures00, les membres composant le Conseil Municipal de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Jacqueline BELHOMME**, Maire.

Etaient Présents :

Mme Jacqueline Belhomme - Mme Sonia Figuères - M. Rodéric Aarsse -
Mme Corinne Parmentier - M. Dominique Cardot - Mme Vanessa Ghiati
- M. Antonio Oliveira - Mme Bénédicte Ibos - M. Saliou Ba -
Mme Jocelyne Boyaval - M. Jean-Michel Poullé -
Mme Dominique Trichet-Allaire - Mme Virginie Aprikian -
Mme Catherine Morice - Mme Carole Sourigues - M. Michaël Goldberg -
M. Pascal Brice - M. Loïc Courteille - M. François Thomas -
M. Grégory Gutierrez - Mme Julie Muret - M. Nicolas Garcia -
M. Martin Vernant - M. Anthony Toueilles - M. Hugo Poupard -
M. Gilles Bresset - M. Roger Pronesti - Mme Emmanuelle Jannès -
M. Stéphane Tauthui

Avaient donné mandat :

M. Michel Aouad à M. Saliou Ba
M. Farid Hemidi à Mme Vanessa Ghiati
Mme Fatiha Alaudat à Mme Jacqueline Belhomme
Mme Nadia Hammache à M. Anthony Toueilles
Mme Tracy Kitenge à Mme Sonia Figuères
M. Aurélien Denaes à M. Dominique Cardot
Mme Fatou Sylla à M. Hugo Poupard
M. Olivier Rajzman à Mme Emmanuelle Jannès
Mme Charlotte Rault à M. Pascal Brice

Etaient excusés :

Mme Héla Bel Hadj Youssef

Secrétaire de séance : M. Gutierrez en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 16 octobre 2024

Registre des délibérations Délibération n° DEL2024_110

Objet : Convention d'aide financière entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Ville de Malakoff pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux d'aménagement du square Gisèle Halimi

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu le projet de convention d'aide financière n°1108898-1 à intervenir entre l'Agence de l'Eau Seine Normandie et la Ville de Malakoff pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux d'aménagement du square Gisèle Halimi, en annexe de la présente délibération ;

Vu l'avis des commissions municipales compétentes ;

Considérant que la Ville réalise des travaux d'aménagement du square Gisèle Halimi dont les principaux enjeux sont le rafraîchissement de cet espace public, la désimperméabilisation des sols, le renforcement de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique ;

Considérant que la Ville est signataire du Contrat Eau, Trame Verte et Bleue, Climat des plaines et coteaux de la Seine Centrale Urbaine pour la période 2020-2024, et que ce contrat apporte un appui aux porteurs de projet et facilite l'obtention d'un financement prioritaire par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris pour les actions inscrites au Contrat ;

Considérant que dans le cadre du Contrat Eau, Trame Verte et Bleue, Climat des plaines et coteaux de la Seine Centrale Urbaine, la ville a sollicité l'attribution d'une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le projet d'aménagement du square Gisèle Halimi et notamment pour son action de gestion des eaux pluviales ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a émis un avis favorable à la demande d'aide financière de la Ville de Malakoff ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention n°1108898-1 à intervenir entre l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Ville de Malakoff pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre des travaux d'aménagement du square Gisèle Halimi, annexée à la présente délibération.

Article 2 : DIT QUE l'aide financière est fixé à 80 % du montant retenu du projet. Le montant s'élève à 75 140 euros.

Article 3 : AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant délégué, à signer ladite convention, ainsi que les actes administratifs en découlant à l'exclusion des avenants.

Article 4 : DIT QUE les recettes en résultant seront perçues sur le budget de l'exercice concerné.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 38 voix pour.

Fait et délibéré à la date ci-dessus
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

La Maire,
- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire de Malakoff dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr